

# Partie 1

## Myria en action



2015 était la première année « pleine » du Centre fédéral Migration qui est né officiellement le 15 mars 2014. Le 3 septembre 2015, au Botanique à Bruxelles, il dévoilait son nouveau nom : Myria. Myria est constitué d'une équipe d'une quinzaine de personnes, dispose d'un nouveau conseil d'administration depuis août 2014 et d'un premier directeur, François De Smet, depuis le 15 mars 2015. Dans cette partie, vous découvrirez son organisation, sa situation budgétaire et un aperçu de ses principales collaborations et publications.

# 1. MYRIA, UN CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION EN ORDRE DE MARCHÉ

En septembre 2015, le Centre fédéral Migration devenait Myria

Le 3 septembre, au Botanique à Bruxelles, le Centre fédéral Migration dévoilait son nouveau nom – Myria. A cette occasion, Myria a aussi mis sur pied un débat sur la politique migratoire avec plusieurs personnalités dont le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, auquel le rapport annuel de 2015 a été officiellement remis. Cela montrait la volonté du Centre fédéral Migration de faire de ses rapports sur les chiffres et les droits, mais également sur la traite et le trafic des êtres humains, des occasions de débat de société avec tous les acteurs concernés.



Le nouveau nom du Centre fédéral Migration est Myria. Ce nom permet de simplifier son identification et donc son accessibilité par les autorités, les associations, les centres de recherche et les citoyens. Son logo et sa charte graphique sont associés à ceux d'Unia, le nouveau nom du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, avec lequel il souhaite conserver des liens privilégiés.

Le lancement de Myria est intervenu dans un contexte international exceptionnel. Depuis l'été 2015 se dessine la pire crise humanitaire depuis la seconde Guerre mondiale. Depuis lors, la « crise de l'asile » a monopolisé une large part de l'actualité politique, économique et sociale. Myria a tenté d'être au rendez-vous en répondant à de nombreuses sollicitations de clarifications, d'explications, de mises en perspective. Ainsi, depuis septembre 2015, Myria est très régulièrement dans l'actualité, soit parce qu'il est sollicité sur les développements de la crise de l'asile, soit

à sa propre initiative. Le principal défi de l'institution est de conjuguer cette disponibilité nouvelle avec son travail d'expertise forgé au cours des années.

2015, première année « pleine » du Centre fédéral Migration

Myria, le Centre fédéral Migration, est constitué d'une équipe d'une quinzaine de personnes. Il est né le 15 mars 2014, dispose d'un conseil d'administration depuis août 2014 et d'un premier directeur, François De Smet, depuis le 15 mars 2015.

Myria est géré par son conseil d'administration. Celui-ci est chargé notamment de déterminer la politique générale, d'arrêter les comptes, de définir la politique de communication et de décider ou non d'ester en justice (dans des dossiers de traite ou de trafic des êtres humains ou pour la récupération d'arriérés de salaire de travailleurs sans papiers).

C'est le directeur qui assure la gestion journalière et budgétaire ainsi que l'exécution des décisions du conseil d'administration et la préparation des recommandations. Il rend compte de sa gestion journalière au conseil d'administration et une procédure spécifique lui permet, en cas d'urgence, de prendre les décisions qui s'avèrent nécessaires dans le cadre des missions et du fonctionnement de Myria.

Ce partage des tâches est organisé par l'arrêté royal du 29 juillet 2014 (art.3§2) qui fixe le statut organique de Myria. Il est complété par le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration du Centre fédéral Migration, publié au Moniteur belge le 18 novembre 2014.

Le conseil d'administration de Myria est composé, depuis le 24 avril 2014, de dix membres désignés par le Parlement fédéral. Nommés par arrêté royal, ils constituent également la chambre fédérale au sein du conseil d'administration d'Unia, dont les autres membres sont désormais directement nommés par les communautés et les régions. La parité homme-femme et la parité linguistique sont respectées.

## Les membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 1<sup>er</sup> juin 2016

Effectifs néerlandophones	Suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab (présidente) M. Yves Aerts Mme Els Schelfhout M. Herman Van Goethem M. Jogchum Vrielink	Mme Naima Charkaoui M. Jan Theunis* Mme Jacqueline Goegebeur M. Bernard Hubeau M. Selahattin Kocak*
Effectifs francophones	Suppléants francophones
M. Louis-Léon Christiaens Mme Sotieta Ngo Mme Christine Nina Niyonsavye Mme Bernadette Renauld M. Thierry Delaval	M. Daniel Soudant* Mme Maïté De Rue Mme Christine Kulakowski Mme Claire Godding M. Patrick Wautelet

\* Nominations à confirmer par la publication d'un arrêté royal, pas encore publié au moment de la rédaction de ce rapport.

Myria s'est doté des outils nécessaires à son action :

Un **plan de personnel** qui établit le cadre, les profils de fonction et les conditions salariales du personnel de Myria. Les conditions prévalant dans l'ancien Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ont été largement reprises. L'équipe est paritairement équilibrée sur le plan linguistique. Quelques nouveautés ont été mises en œuvre par l'exécution de ce plan :

- un rang d'adjoint à la direction a été créé ;
- le poste de secrétariat et d'administration a été porté de mi-temps à temps plein ;
- la convention de partenariat structurel avec le Centre de recherche en démographie (DEMO) de l'Université catholique de Louvain (UCL), par lequel le Centre fédéral Migration opérait une large partie de son travail démographique, n'a pas été renouvelée. Il a été décidé de renforcer les compétences internes en la matière au sein de Myria. Ceci s'est traduit par l'engagement d'un mi-temps supplémentaire destiné au traitement des données statistiques et démographiques.

Myria accueille également, tout au long de l'année, un certain nombre de stagiaires.

Un **plan stratégique triennal 2016-2018**, axé sur les trois missions légales de Myria :

- le travail juridique de conseil dans le cadre du traitement de requêtes individuelles et d'analyse dans le cadre des thématiques telles que le droit de vivre en famille, le statut de séjour, la nationalité, la détention administrative en ce compris la question du contrôle

- des éloignements forcés, l'apatridie (« veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers »);
- le travail d'analyse démographique et statistique des chiffres disponibles en matière de migration, la conception et le suivi de projets de recherche sur la réalité des migrations, le suivi longitudinal et le travail par cohortes sur le statut administratif des migrants et leur devenir socio-économique (« éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires »);
- l'analyse du phénomène de la traite et du trafic des êtres humains sur la base de dossiers judiciaires, d'interviews informels, l'analyse des développements dans l'approche de la traite et du trafic d'êtres humains et l'évaluation de la politique de lutte contre la traite et le trafic (« stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains »).

Un **plan de communication**, portant essentiellement sur la stratégie de Myria pour affirmer son identité et ses missions vis-à-vis de l'extérieur, comportant la sortie et le développement de son nouveau nom et la définition de sa communication, en ce compris sur internet et les réseaux sociaux.

Un **plan opérationnel 2016**, dont les objectifs sont :

- la consolidation de l'identité de Myria ;
- l'exercice de ses trois missions légales de la manière la plus complémentaire possible ;
- le renforcement de ses moyens d'action (site internet, nouveaux outils) ;
- le renforcement du service de soutien aux requêtes individuelles ;
- une plus grande contribution aux débats de société.

## 2. COMPTES ET SITUATION FINANCIÈRE

En octobre 2014, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer des mesures d'économies aux organismes fédéraux. Cette décision a impacté le Centre fédéral Migration dans une mesure importante. Ces restrictions budgétaires posent question, tant sur leur principe que sur leur mise en œuvre.

Au lieu de se voir appliquer, à l'instar d'autres organismes publics, une déclinaison entre frais de personnel (-4%) et frais de fonctionnement (-20%), Myria s'est vu linéairement appliquer une réduction de 20% sur la partie de sa dotation directement à charge de l'État fédéral. Malgré des demandes répétées auprès des secrétaires d'État concernés, du ministre du Budget et des membres du Kern, il n'a pas été possible de faire rectifier cette situation.

Ces économies posent aussi question au regard de la dotation garantie d'1.500.000 € inscrite en toutes lettres dans l'arrêté organique de Myria, et fruit d'une volonté politique de garantir son indépendance. Réduire aussi significativement ses moyens en plein démarrage de l'institution parait en contradiction nette avec la volonté politique préexistante à la création du Centre. Cette économie linéaire place à court terme Myria dans une situation difficile : la ligne d'économies budgétaires aggrave sa situation en 2016, 2017, 2018 et 2019, en alourdissant chaque année de 2% supplémentaire une économie de 20% qui n'aurait logiquement pas dû lui être imposée.

Myria a cependant réussi à maintenir son budget en équilibre en 2015, en s'abstenant notamment de remplacer certains départs et absences. Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31 décembre 2015 et des comptes de résultats de l'année 2015. Ces comptes ont fait l'objet d'un contrôle par le Commissaire-Réviseur et ont été approuvés par le conseil d'administration de Myria le 12 avril 2016.

<b>Bilan au 31 décembre 2015 (x € 1.000)</b>			
<b>Passif</b>	<b>1.152</b>	<b>Passiva</b>	<b>1.152</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>17</b>	Capital de départ	835
		Résultat cumulé	50
<b>Actifs circulants</b>	<b>1.135</b>	<b>Dettes</b>	<b>267</b>
Créances commerciales	30	Fournisseurs	190
Actifs financiers	66	Dettes sociales	51
Placements de trésorerie	250	Autres dettes	26
Valeurs disponibles	789		
<b>Compte de résultats 1 janvier 2015 – 31 décembre 2015 (x € 1.000)</b>			
<b>Produits</b>	<b>1.445</b>	<b>Charges</b>	<b>1.441</b>
Subventions	1.381	Frais de projets	44
Revenus de projets	62	Frais de fonctionnement	423
Revenus divers	2	Frais de personnel	965
Revenus financiers	0	Amortissements	9
		<b>Résultat 2015</b>	<b>4</b>



### 3. MYRIA EN RÉSEAU : AU NIVEAU NATIONAL

#### Autorités publiques

Myria occupe une place singulière. Acteur public, mais autonome vis-à-vis du gouvernement, il exerce ses missions en toute indépendance. Son intention est de pouvoir discuter avec tous les acteurs concernés par ses missions : autorités publiques, institutions, associations, groupements d'intérêt, partis politiques, centres de recherche, citoyens. Ce positionnement de carrefour est précieux. Une grande partie du travail statistique et de recommandation n'est possible que grâce aux contacts et relations entretenus avec de nombreuses autorités publiques, et en particulier : Office des étrangers, Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Fedasil, SPF Intérieur, SPF Justice, SPF Affaires étrangères, SPF Emploi, Direction générale Statistique, Conseil du Contentieux des étrangers.

Rappelons également que Myria a été explicitement désigné, pour la Belgique, en tant que Rapporteur National indépendant en matière de traite des êtres humains.

#### Gouvernement fédéral

Les contacts avec le gouvernement fédéral se font sur des dossiers de fond, sur lesquels Myria entreprend de faire entendre sa voix en matière de droits fondamentaux des étrangers ou de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Le gouvernement fédéral est le premier destinataire des rapports annuels et thématiques, qui concernent directement plusieurs de ses compétences : Asile et Migration, Justice, Affaires intérieures, Affaires étrangères, Emploi, Égalité des chances.

Les échanges avec le gouvernement en 2015 et 2016 ont porté sur des thèmes aussi divers que les visas humanitaires, la directive européenne relative à l'accueil des demandeurs d'asile, la gestion de l'accueil et du pré-accueil des demandeurs d'asile ainsi que les réformes liées au statut de séjour et au regroupement familial. Les deux rapports annuels – sur la migration et sur la traite et le trafic des êtres humains – ont été envoyés à tous les membres du gouvernement, en mettant en exergue les recommandations qui les concernent.

En 2015 et 2016, comme mentionné ci-dessus, Myria a aussi mené avec le gouvernement fédéral des discussions

institutionnelles et budgétaires visant à mieux garantir son indépendance, à court et à long terme. Le gouvernement a pris en octobre 2014 des mesures d'économies budgétaires grevant le budget de Myria. Ces économies, tant dans leur principe que dans leur application, posent de sérieuses questions sur l'image que le gouvernement fédéral se fait de l'indépendance devant être celle du Centre fédéral Migration. L'évolution institutionnelle du Centre fédéral Migration, par la volonté du législateur et du pouvoir exécutif, l'a amené vers davantage d'indépendance. Si celle-ci est totale sur la gestion, le recrutement et les prises de position, force est de reconnaître qu'elle ne l'est pas sur la maîtrise des moyens budgétaires.

Compte tenu de son statut et de ses missions, le Centre fédéral Migration se conçoit comme un organe contribuant, avec d'autres acteurs en Belgique, à l'existence d'un Institut national des droits de l'homme (INDH) au sens des Principes de Paris<sup>1</sup>.

Cette indépendance se manifeste par :

- une objectivation du recrutement du conseil d'administration par le Parlement fédéral (sur base d'un appel à candidatures) et de la direction (par le conseil d'administration sur base d'une sélection réalisée par le SELOR) ;
- l'absence de commissaire du gouvernement ;
- l'octroi – en principe – d'une dotation de 1,5 millions d'euros, inscrite dans son arrêté royal organique : « Art. 15. Pour l'exécution de ses missions, le financement du Centre peut être assuré par (...) 2° un montant annuel de un million et demi d'euros, indexé le 1er janvier de chaque année sur base de l'index santé. L'index de référence est celui du 1er janvier 2014 »<sup>2</sup>. Cette disposition fait suite à un accord politique concernant la répartition des moyens dévolus aux deux centres.

L'octroi d'une indépendance aussi forte est le fruit d'une volonté politique, qu'il faut reconnaître et honorer, de doter la Belgique d'institutions publiques indépendantes répondant aux principes de Paris. Elle ne semble toutefois

1 Les Principes de Paris sont les normes internationales qui établissent les conditions minimales auxquelles une INDH doit satisfaire pour être considérée comme crédible par les institutions homologues et dans le système des Nations Unies. Les INDH sont des organes de l'État dotés d'un mandat constitutionnel ou législatif qui leur donne pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Elles font partie intégrante de l'appareil de l'État et sont financées par les fonds publics. Pour en savoir plus : [http://www.ohchr.org/Documents/Publications/PTS-4Rev1-NHRI\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/PTS-4Rev1-NHRI_fr.pdf).

2 Arrêté royal fixant le statut organique du Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains en exécution de l'article 5 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains.

pas totalement reconnue, comme en témoigne l'extrait de l'accord du gouvernement fédéral du 11 octobre 2014, qui stipule que « Le Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires est rattaché au Ministre ayant l'asile et la migration dans ses compétences ». Cette notion de « rattachement » paraît curieuse et dépourvue de fondement légal.

D'autant que dans les faits, la dotation budgétaire du Centre fédéral Migration dépend des compétences de la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes. Il est difficile de comprendre en vertu de quelle logique elle se trouve là, si ce n'est en accompagnement « historique » de la dotation du Centre interfédéral pour l'égalité des chances sur la ligne budgétaire de l'Emploi.

En outre, les deux institutions sont financées pour moitié par un subside récurrent de la Loterie Nationale, pour moitié par une ligne de financement directe provenant de l'État fédéral. Il s'agit là aussi d'un héritage du passé. Il fut une époque où l'entièreté du budget du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme dépendait, d'abord du budget de la Chancellerie du Premier Ministre, ensuite de la Loterie Nationale. Or, il est important que l'autonomie organisationnelle des deux centres concerne également leur financement. En effet, au vu des missions des centres, il paraît ardu d'exercer des missions en toute indépendance, pouvant comprendre régulièrement la critique des pouvoirs publics et politiques, avec une négociation perpétuelle sur le budget avec ces mêmes autorités. Le statut budgétaire des centres, dépendant toujours du gouvernement, risque de constituer plutôt une source d'embarras pour les ministres et secrétaires d'État compétents pour ces lignes budgétaires.

En conséquence, Myria a plaidé auprès du gouvernement fédéral, tout au long de l'année 2015 :

- pour que les économies demandées soient corrigées de manière à être équitables vis-à-vis des autres institutions ;
- pour que la situation des deux centres soit stabilisée, et leur indépendance garantie, par un placement de leur ligne budgétaire sur la ligne des dotations, où se trouvent les autres institutions ayant, comme Myria et Unia, un caractère indépendant et un ancrage avec le Parlement, tels que le Collège des Médiateurs fédéraux ou le Conseil supérieur de la Justice.

À l'heure d'écrire ces lignes, aucune de ces demandes n'a reçu une suite concrète du gouvernement fédéral, en dépit de différents courriers, réunions et prises de contacts. Cela

est hautement regrettable et de nature à remettre en cause, en particulier dans le cas de Myria, l'indépendance de ces institutions telle qu'elle avait été souhaitée par le législateur.

## Parlement fédéral

Myria possède un ancrage fort au sein du Parlement fédéral, puisque les membres de son conseil d'administration sont désignés par lui. Ce lien avec le Parlement est une conséquence de la velléité de garantir l'indépendance de l'institution vis-à-vis des actes du gouvernement. Tous les parlementaires reçoivent un exemplaire des deux rapports lors de leur parution.

Myria échange couramment avec le Parlement, devant lequel il expose régulièrement ses rapports (Commission de l'Intérieur), lors de séances où les échanges avec les députés sont fructueux. Il est aussi régulièrement appelé à livrer son expertise lorsqu'un point relevant de sa compétence est abordé, comme ce fut le cas en janvier 2016 lors des travaux du Sénat sur l'apatridie. Myria a aussi été entendu en Commission de l'Intérieur, lors d'une audition le 10 mai 2016 sur les dispositions légales en matière de regroupement familial.

## Unia

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est sans conteste le partenaire le plus privilégié de Myria, avec lequel il formait jadis le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet ancrage commun se traduit encore aujourd'hui par une collaboration forte, un partage de services transversaux et des relations humaines précieuses.

Le service de gestion interne (service du personnel, logistique et ICT) d'Unia offre son expertise en soutien au fonctionnement de Myria, moyennant facturation des services rendus. Conformément au plan triennal de Myria, les aspects financiers de cette collaboration feront l'objet d'un travail d'évaluation en 2016.

Sur les dossiers de fond, les collaborations avec Unia sont nombreuses. En 2015 et 2016, Unia et Myria ont par exemple collaboré sur l'accès aux services bancaires de base (pour personnes sans séjour légal et pour citoyens de l'UE), l'accès aux services pour personnes en séjour irrégulier (par exemple l'accueil d'hiver pour les sans-abris, les services sociaux, etc.) et l'accès aux services pour citoyens de l'UE. Pour le focus du rapport annuel 2016 sur la traite des êtres humains, Myria a également pu compter sur l'apport d'un collaborateur d'Unia.

## Réunion de contact Protection internationale

Le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) œuvre depuis de longues années à l'amélioration des politiques d'asile, entre autres par le biais de l'organisation de réunions contact entre les différents acteurs du secteur (administrations et autorités publiques, ONG, institutions internationales, ...). Fin 2015, des retraits de subsides ont placé l'organisation devant d'importantes difficultés. Myria a proposé de reprendre l'organisation des réunions de contact et de les présider, son indépendance pouvant agréer toutes les parties et soulager le CBAR. Depuis janvier 2016, les réunions de contact se déroulent dans les bureaux de Myria. L'objectif reste que les instances d'asile et les organismes actifs dans le domaine de l'asile et de l'accueil continuent de se rencontrer à l'occasion de cette réunion pour y échanger des informations dans un esprit de dialogue et de courtoisie. Ce sont des collaborateurs de Myria qui assurent l'animation de ces réunions et en rédigent les procès-verbaux, accessibles sur son site internet.

## Groupe transit des visiteurs en centre fermé

Myria a participé en 2015 aux réunions du Groupe Transit qui rassemble les organisations qui visitent les centres fermés et les maisons de retour. Dans ce contexte, il a soutenu le travail d'analyse du groupe transit sur les questions liées à la détention et l'éloignement des étrangers. Il a également fourni un soutien juridique aux visiteurs des centres fermés et des maisons de retour notamment dans le cadre du suivi de dossiers individuels. En octobre 2015, Myria a également donné – en partenariat avec PAG-ASA - une formation aux membres du groupe transit sur la traite des êtres humains et les outils de détection de victimes potentielles dans les lieux de détention.

## Plate-forme INDH

Myria participe depuis 2014 à une plate-forme de concertation instaurée entre les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargé du respect des droits de l'homme (Unia, Collège des Médiateurs fédéraux, Commission de protection de la vie privée, Comité P, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, le Kinderrechten-commissaris et le Délégué général aux droits de l'enfant, la Commission nationale des droits de l'enfant, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité, et l'exclusion sociale, le Conseil supérieur de la Justice, le Conseil central de

surveillance pénitentiaire et le Comité R). Elle se réunit chaque mois pour échanger informations et dossiers pertinents, dans l'attente d'une éventuelle création d'une Institution nationale des droits de l'homme (INDH) qui aurait pour vocation de coordonner une partie des activités des structures partageant la mission de respecter les droits humains.

A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) auquel la Belgique a été soumise en janvier 2016, Myria a fait une série de recommandations, avec les autres institutions de la plate-forme<sup>3</sup>.

## Plate-forme Mineurs en exil

Myria a participé en 2015 aux réunions des groupes de travail familles dans la migration et détention de la Plate-forme Mineurs en exil. Dans ce contexte, il a suivi le travail d'analyse de la Plate-forme réalisé sur la détention des enfants mineurs accompagnés en Belgique<sup>4</sup>.

## Plate-forme Justice pour tous

En 2015, Myria a participé aux réunions de travail de la Plate-forme Justice pour tous ainsi qu'à la matinée de rencontre organisée le 26 novembre 2015 qui visait à soutenir l'accès à la justice dans le cadre des réformes actuelles dans les domaines de la justice et de l'aide juridique.

## Formations

A la demande d'un certain nombre d'opérateurs, et dans la mesure de ses moyens, Myria donne un certain nombre de formations. En 2015 et 2016, Myria a ainsi réalisé des formations en droits fondamentaux des étrangers pour Bon (bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique), l'ADDE (association pour le droit des étrangers) ou encore la police fédérale. Myria a aussi donné une formation sur la détection des victimes de la traite à destination d'avocats, juristes et accompagnateurs de demandeurs d'asile dans le cadre d'une masterclass intitulée « la femme dans la procédure d'asile », organisée par Vluchtelingenwerk Vlaanderen, avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

3 Examen périodique universel, compilation des contributions, [http://www.myria.be/files/epu\\_plateforme\\_fr.pdf](http://www.myria.be/files/epu_plateforme_fr.pdf).

4 Plate-forme Mineurs en exil, *Detentie van kinderen in gezinnen in België: analyse van de theorie en de praktijk*, décembre 2015, disponible sur : <http://www.mineursenexil.be/fr/la-plate-forme/nos-actualites/rapport-detention-2015.html>.



Enfin, mentionnons encore que Myria a participé en 2015 et 2016 aux travaux de la Commission Nationale des Droits de l'enfant, avec voix consultative, ainsi qu'au Conseil consultatif de la main-d'œuvre étrangère.

#### Cellule interdépartementale de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Myria a poursuivi son rôle d'observateur participant au sein de la Cellule et de son bureau, dont il assure également le secrétariat. Deux réunions de la cellule ont ainsi eu lieu en 2015 (l'une en avril, l'autre en décembre). Elles ont toutes les deux principalement concerné l'adoption des plans d'action nationaux, l'un relatif à la traite et l'autre relatif au trafic d'êtres humains. Le travail préparatoire et l'exécution du plan d'action s'effectuent au sein du bureau de la cellule, qui se réunit tous les mois. Myria a également contribué dans ce cadre à l'élaboration de diverses brochures de sensibilisation ou d'information.

#### Réunions de coordination sur la traite des êtres humains au niveau des arrondissements judiciaires

Myria a pris part activement aux réunions de la plateforme de Gand (mars et novembre 2015), en y présentant notamment son Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2015. Il a également participé à la réunion nationale du réseau d'expertise en matière de traite et trafic des êtres humains (mars 2015), qui réunit tous les magistrats de référence en la matière, ainsi que les principaux acteurs externes

## 4. MYRIA EN RÉSEAU : AU NIVEAU INTERNATIONAL

#### Réseau Européen des Migrations (REM)

Myria est l'un des partenaires du Point de Contact belge du Réseau Européen des Migrations (REM). Au niveau belge, la participation au REM est assurée par un point de contact mixte, qui implique quatre institutions. Myria est membre du comité directeur du Point de Contact et

prend activement part à son fonctionnement quotidien, en collaboration avec le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), Fedasil et l'Office des étrangers, qui est chargé de la coordination.

Le REM est institué sur base d'une Décision du Conseil de l'UE (2008/381/CE) afin de contribuer à fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile en vue de soutenir les décisions dans ces domaines en Belgique et au sein de l'Union européenne. Il vise également à informer le grand public.

En juin 2015, le REM a publié son rapport annuel de synthèse sur l'immigration et l'asile en 2014, au niveau de l'UE et des États membres ainsi qu'une série de rapports sur des thématiques spécifiques. Un programme de travail commun définit chaque année les sujets des études thématiques. Sur la base d'une liste commune de questions, chaque État membre produit un rapport national. Sur la base de ces rapports nationaux, le REM produit un rapport de synthèse comparatif au niveau européen.

Les rapports 2015 ont porté sur :

- *Déterminer les pénuries de main d'œuvre et les besoins en migration de travail depuis les pays tiers en Belgique et dans l'UE*
- *Dissémination d'informations sur le retour volontaire en Belgique et dans l'UE: comment atteindre les migrants en situation irrégulière qui ne sont pas en contact avec les autorités*
- *Les changements de statut d'immigration en Belgique et dans l'UE*
- *L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale au marché de l'emploi*

En 2015, une étude supplémentaire portant sur le trafic des êtres humains a également été publiée, intitulée *Le trafic illicite de migrants : caractéristiques, réponses et coopération avec les pays tiers*. Myria a été consulté dans le cadre de cette étude. Il a par ailleurs activement participé à la conférence annuelle du REM, organisée en collaboration avec la présidence néerlandaise de l'Union européenne les 12 et 13 janvier 2016. Cette année, la conférence portait sur le trafic d'êtres humains et était intitulée *Promoting the multidisciplinary approach in addressing migrant smuggling*. Les résultats de l'étude du REM y ont été notamment présentés et discutés.

## Réseau informel des Rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents sur la traite des êtres humains

Myria participe activement aux réunions du réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains, co-organisées par la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Myria Vassiliadou et par la présidence de l'Union. Celles-ci ont eu lieu les 9 et 10 juin 2015 et les 19 et 20 octobre 2015. Les thématiques abordées lors de ces réunions concernaient notamment la prévention de la traite aux fins de mariage de complaisance, les liens existants entre la traite et le trafic des êtres humains ou encore la collecte de données.

Myria a également participé à l'*Anti-Trafficking Day* organisé par la présidence de l'Union le 20 octobre 2015.

Il a par ailleurs invité Madame Vassiliadou pour un échange de vue le 27 janvier 2016.



## Réseau européen des organisations nationales des droits de l'homme (ENNHRI)

ENNHRI est un réseau régional qui réunit les INDH de l'Europe entière et qui compte environ une quarantaine de membres. Il a pour mission d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe, en soutenant le développement des INDH et en suscitant leur collaboration sur des thématiques spécifiques. En juin 2007, le réseau a mis en place le groupe de travail Asile et Migration que Myria a présidé plusieurs années en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte et auquel il participe activement aujourd'hui. Dans ce contexte, il a également participé en novembre 2015 à la Conférence de Belgrade organisée par l'Ombudsman de Serbie sur le thème des *Défis liés aux droits de l'homme dans le cadre de la crise migratoire/des réfugiés et à l'issue de laquelle les participants ont adopté*

*une Déclaration*<sup>5</sup>. Il met aussi son expertise en matière de litiges à disposition du groupe de travail juridique dont il est membre. Myria a aussi activement contribué à la réalisation du document *Human rights guidelines for practitioners*, qui a été développé au sein d'ENNHRI pour les services de première ligne et les magistrats qui luttent contre la traite des êtres humains. Il a été publié le 21 décembre 2015.

## Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

La FRA (Fundamental Rights Agency) assure les trois missions suivantes : récolter et analyser des données, conseiller les institutions européennes et les États membres, et collaborer avec les intermédiaires et sensibiliser le grand public. Le Centre fédéral Migration participe activement à plusieurs projets ou recherches menés par la FRA. Il a ainsi notamment participé au comité d'accompagnement de l'étude de la FRA sur les formes sévères d'exploitation<sup>6</sup> qui a été présentée à Bruxelles le 2 juin 2015.

## European Network of Equality Bodies (Equinet)

Myria a été invité à produire une intervention à la conférence d'Equinet (European Network of Equality Bodies) en date du 8 décembre 2015 sur la directive européenne visant à faciliter l'exercice des droits des travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs (2014/54/EU) sur le thème *Equality bodies and the new freedom of movement directive – challenge or opportunity?*

En janvier 2016, Myria a également participé à la rencontre, organisée par la FRA, de la Plate-forme FRA-Conseil de l'Europe-Equinet-ENNHRI relative aux droits des migrants et des demandeurs d'asile.

## Nations-Unies

- Le 19 février 2015, Myria a reçu la visite de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Madame

<sup>5</sup> Ombudsman/National Human Rights Institutions, *Declaration on the Protection and Promotion of the Rights of Refugees and Migrants*, novembre 2015, disponible sur : [www.myria.be/files/4429\\_2\\_Declaration\\_english\\_language.pdf](http://www.myria.be/files/4429_2_Declaration_english_language.pdf).

<sup>6</sup> Fundamental Rights Agency, *Severe labour exploitation: workers moving within or into the European Union. States' obligations and victims' rights*, 2015. Disponible sur : [http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2015-severe-labour-exploitation\\_en.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2015-severe-labour-exploitation_en.pdf).

Urmila Bhoola. Il a également participé à la consultation que celle-ci a effectuée au moyen d'un questionnaire sur la servitude pour dettes (janvier 2016)<sup>7</sup>.

- Le 18 janvier 2016, Myria a reçu une visite de courtoisie de Madame Philippa Candler, nouvelle Représentante adjointe du Bureau pour l'Europe de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

## OSCE

Myria a poursuivi sa collaboration avec l'OSCE :

- Le 02 juin 2015, il a reçu la nouvelle Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Madina Jarbussynova.
- Les 27 et 28 avril 2015, Myria a été invité à contribuer, pour la deuxième fois, à un workshop co-organisé par l'OSCE et le Conseil de l'Europe sur l'application de la clause de non-sanction à destination de procureurs et juges de divers pays.
- Les 6 et 7 juillet 2015, il a participé à la conférence organisée annuellement par l'OSCE sur le thème « People at risk: combating human trafficking along migration routes ».

## Conseil de l'Europe

- Myria a participé activement à la table-ronde organisée à Bruxelles le 3 décembre 2015 par le GRETA, le groupe d'experts chargé d'évaluer la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- Les 20 et 21 janvier 2016, il a été invité à contribuer à la conférence internationale sur la lutte contre la traite des personnes : « expériences partagées entre la Tunisie et l'Europe », co-organisée par le Conseil de l'Europe, l'OIM et le ministère tunisien de la Justice, notamment par une présentation sur l'expérience belge en matière d'identification des victimes de traite.

## Union européenne

Myria a été invité, en tant que Rapporteur National indépendant sur la traite des êtres humains, à participer et à contribuer activement à la conférence organisée par la présidence de l'Union européenne à Amsterdam les 17, 18 et 19 janvier 2016 sur le thème « TeamWork! against Trafficking of Human Beings for labour exploitation ».

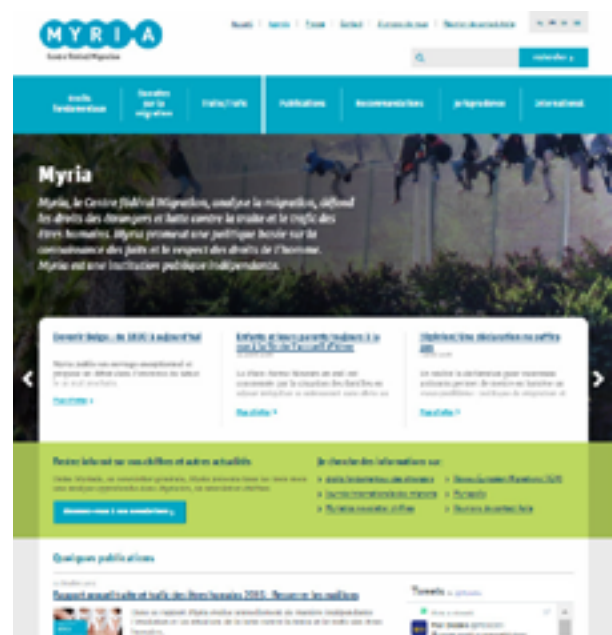
Myria a également été invité à présenter la partie trafic de son rapport annuel le 19 février 2016 lors d'une réunion du groupe de contact sur la migration irrégulière de la Commission européenne.

## 5. PUBLICATIONS ET OUTILS

Myria déploie une partie importante de son activité par le biais de ses publications. Diverses et variées, elles concernent ses trois missions de base. Depuis 2015, une attention particulière est mise sur la diversification de leur public cible: non seulement les partenaires et les professionnels des secteurs de la migration et de la lutte contre la traite et le trafic, mais également un public plus large. Leur format est également diversifié et leur accessibilité augmentée par la mise à disposition sur le site internet dans plusieurs langues de l'ensemble des publications.

Le site internet myria.be est aussi appelé à devenir un outil de communication de premier plan, par la mise à disposition de publications, d'analyses chiffrées et de recommandations. Deux newsletters, *Myriade* et *Myriatics*, ont été élaborées pour compléter les accès vers les informations mises à disposition de tous. Un portail pédagogique nommé Myriapolis a également été développé.

Toutes les publications de Myria sont disponibles gratuitement, sur papier en commande ou en téléchargement sur [www.myria.be](http://www.myria.be).



<sup>7</sup> La réponse au questionnaire est disponible sur [www.myria.be](http://www.myria.be).

## La Migration en chiffres et en droits 2015

Publié en septembre 2015, le rapport « *La migration en chiffres et en droits 2015* » perpétue la philosophie des Rapports annuel Migration édités par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme depuis 2007. Désormais, ces rapports portent en leur nom l'année de leur sortie et collent le plus près possible à l'actualité, sans rien perdre du travail d'expertise et d'observation qui est attendu de Myria.

## Traite et trafic des êtres humains 2015 : resserrer les maillons

Publié en octobre 2015, le rapport *Traite et trafic des êtres humains 2015 : resserrer les maillons* vise à donner un signal fort, au titre de Rapporteur National indépendant en matière de traite des êtres humains. Myria met dans ce rapport annuel l'accent sur les mineurs et les jeunes adultes victimes de deux situations dans lesquelles ils sont particulièrement vulnérables : les victimes de mariages précoces et forcés et les victimes de loverboys. Myria recommande aussi des actions en matière de trafic des êtres humains.

## Myriatics

Les *Myriatics* sont de courtes études avec une approche démographique, que Myria propose tous les trois mois depuis octobre 2015. Son objectif est de s'attarder sur un thème précis, à chaque fois différent, relevant des compétences de Myria. L'objectif de ces mini-études est d'être factuel, précis, concis et accessible. L'angle de vue se limite délibérément à un seul sujet et à présenter un focus sur base de chiffres fiables et de définitions claires. Les *Myriatics* sont conçus pour être utilisés par tous les intervenants du secteur, et tous ceux (journalistes, enseignants, citoyens...) qui traitent quotidiennement ou ponctuellement des questions migratoires sur des bases scientifiques et objectives.

Les *Myriatics* publiés<sup>8</sup> :

1. *Crise de l'asile de 2015 : des chiffres et des faits* – octobre 2015
2. *Immigré, étranger, Belge d'origine étrangère: de qui parle-t-on?* – décembre 2015
3. *Nouvelles migrations des pays de l'Est : Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares* – mars 2016
4. *La migration en chiffres* - juillet 2016.

## Myriapolis

*Myriapolis*, c'est Myria « dans la cité ». Il s'agit d'un portail de mise à disposition d'outils de nature pédagogique, édités par Myria et par une série de partenaires. Il comprendra également un calendrier d'activités culturelles mis à jour grâce à une collaboration avec UITinVlaanderen et Agenda.be. Un glossaire proposant des définitions sur les notions et termes utilisés dans les travaux et publications de Myria est progressivement développé.

En décembre 2015, à l'occasion de la Journée internationale des migrants, Myria a mis à disposition du public :



- Un portail vers des publications pédagogiques de partenaires
- Un portail vers des événements culturels liés à la migration
- Des outils pédagogiques propres, dont *Citoyens du monde*, une actualisation du document *Suis-je un migrant?* édité par le Centre en 2008

<sup>8</sup> Les *Myriatics* sont disponible sur [www.myria.be/myriatics](http://www.myria.be/myriatics). Inscrivez-vous sur notre site pour les recevoir par mail.



## 6. TRAITE ET TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS

### Recherches

Myria a été consulté dans le cadre de plusieurs recherches, notamment celle de l'EMN sur le trafic des êtres humains et de Child focus sur les loverboys.

Myria a également pour mission de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Dans ce cadre, Myria a reçu au cours de l'année 2015 diverses délégations internationales (irakienne, thaïlandaise, d'Arabie Saoudite), dont la visite était organisée par l'Organisation internationale pour les Migrations.

### Myria en justice - 2015

Chaque année, Myria se constitue partie civile dans plusieurs dossiers constitutifs d'infractions en traite ou en trafic d'êtres humains. Il tire cette compétence directement de sa loi organique, qui l'autorise explicitement à agir sur base de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains. Dorénavant, nous proposerons dans cette section un aperçu de tous les dossiers entamés durant l'année écoulée, ainsi que des dossiers qui se sont clôturés durant cette même période.

Rappelons que Myria se porte partie civile selon des critères de sélection, mais aussi d'opportunité, qui ont été établis dans son plan triennal et son plan opérationnel.

Dans son rôle de constitution de partie civile, Myria dispose d'une complète indépendance et doit constamment prendre des décisions en opportunité. L'arrêté royal qui lui donne son rôle de rapporteur cite les constitutions de parties civiles comme étant une source d'expertise pour le rôle de rapporteur indépendant en matière de traite des êtres humains. Afin d'aider plus aisément à ces choix, les balises suivantes sont suivies : le caractère symptomatique de l'affaire, notamment en vue de la mission de rapportage de Myria, l'importance de la jurisprudence espérée, une action jugée nécessaire (ex : soutien des victimes,...).

Afin de faciliter le travail d'analyse, Myria plaide auprès des greffes pour obtenir la gratuité des copies (papier ou numérique) des dossiers. Il devrait en principe en

bénéficier en tant qu'institution publique ; contacts seront pris avec le ministre de la Justice à cette fin.

En outre, les résultats judiciaires des constitutions de partie civile donneront plus régulièrement lieu à des sorties en termes de communication envers la presse : que retirer de telle affaire, quelles conclusions en tirer, quel message adresser au public en termes de lutte contre la traite et le trafic ?

### Nouveaux dossiers en 2015

En 2015, Myria s'est constitué partie civile dans 6 nouveaux dossiers : 3 dossiers de traite des êtres humains, 3 dossiers de trafic.

#### 1. Exploitation sexuelle et blanchiment – Liège

Ce dossier de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et de blanchiment, couvre plusieurs arrondissements (notamment Liège et Charleroi). Les faits ont eu lieu entre 2001 et 2009.

Des jeunes femmes roumaines étaient recrutées pour être ensuite exploitées dans des bars. Une équipe commune d'enquête a été mise en place entre la Belgique et la France. L'enquête belge se consacre aux faits de traite, l'enquête française à l'aspect blanchiment. En effet, de l'argent issu de la prostitution des jeunes filles roumaines dans des bars était réinvesti dans des sociétés françaises. Le dossier concerne 15 prévenus. Aucune victime ne s'est constituée partie civile.

#### 2. Loverboys – Anvers

Deux dossiers sont parvenus à la connaissance de Myria à la suite de son focus sur les loverboys au sein de son rapport *Traite et trafic des êtres humains 2015 : Resserrer les maillons*. Ces deux affaires partagent pour particularités de concerner le phénomène des loverboys, et de concerner des victimes belges (et donc moins aisément identifiables comme victimes de traite) et mineures fréquentant des institutions de jeunesse (donc particulièrement vulnérables).

Le premier dossier concerne des faits de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Une jeune fille mineure, qui s'était échappée d'une institution de jeunesse, a été contrainte de se prostituer sous pression de loverboys.



Le deuxième dossier expose également des faits d'exploitation sexuelle de 4 jeunes filles mineures. Les prévenus s'adressaient consciemment et exclusivement à des jeunes filles mineures entre 14 et 16 ans. Ces jeunes filles étaient recrutées au moyen de techniques liées au loverboys et à l'aide de Facebook au sein d'une institution de jeunesse en Flandre et forcées à la prostitution.

### 3. Trafic E40 – Gand et Bruges

Deux dossiers concernent des faits commis en 2014 et 2015 le long de l'autoroute E40 vers la côte, ouverts aux parquets de Gand et de Bruges.

Le dossier de Gand concerne un réseau qui transportait vers le Royaume-Uni des victimes de nationalité syrienne et afghane, dont des mineurs. Le dossier de Bruges concerne un réseau de trafic qui transportait des victimes entre autres irakiennes, iraniennes, syriennes et afghanes, dont des mineurs, dans des conteneurs frigorifiques vers le Royaume-Uni. Ces dossiers intéressent Myria car ils montrent l'importance de la prise en compte des victimes, dont beaucoup de mineurs, dans la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'approche internationale dans la lutte contre ce phénomène.

Le troisième dossier, traité à Gand, dans lequel l'instruction est toujours en cours, est lié à un dossier d'assassinat dans le cadre d'un règlement de compte entre passeurs. C'est l'un des seuls dossiers de trafic de ce type. La présence de Myria en tant que partie civile contribuera au débat de société sur le trafic d'êtres humains.

En 2015, Myria a aussi vu certains dossiers aboutir et se clôturer. Nous mentionnons ci-après uniquement les dossiers dans lesquels une décision judiciaire définitive a été rendue en 2015 : soit parce que la décision en première instance n'a pas fait l'objet d'appel, soit parce que le dossier a été clôturé en appel en 2015.

#### Dossiers clôturés en 2015

En 2015, 16 dossiers ont pu être clôturés : 9 dossiers d'exploitation sexuelle, 5 dossiers d'exploitation économique (dont trois concernent la même affaire) et 2 dossiers de trafic d'êtres humains.

### 1. Exploitation sexuelle

Quatre dossiers ont été jugés à Liège. Trois d'entre eux ont été abordés dans la partie « jurisprudence » du précédent rapport<sup>9</sup>.

Un premier dossier concerne l'exploitation sexuelle de jeunes filles en situation précaire par cinq prévenus, dont une société. L'intérêt de ce dossier résidait notamment dans le fait que la plupart des victimes étaient belges. Les prévenus ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Liège pour traite des êtres humains dans un jugement du 19 novembre 2014. La société avait été condamnée par défaut et, sur opposition, le tribunal a confirmé sa condamnation dans un jugement du 3 juin 2015. Les autres prévenus n'ont pas fait appel.

Un second dossier concerne des faits de traite des êtres humains dans le cadre de salons de prostitution, dans lesquels des sociétés étaient mises en place pour dissimuler les profits réalisés. Cinq prévenus étaient poursuivis. En première instance, le tribunal correctionnel de Liège avait, le 20 mars 2013, retenu la prévention de traite mais uniquement dans le chef des prévenus personnes physiques. La Cour d'appel de Liège, a, dans un arrêt du 13 janvier 2015, également condamné les personnes morales. Un pourvoi en Cassation a été introduit et rejeté par un arrêt prononcé le 25 novembre 2015.

Un troisième dossier concerne des faits de polycriminalité, dans lequel plusieurs prévenus étaient poursuivis pour traite aux fins d'exploitation sexuelle à l'égard de jeunes filles belges. Certains étaient également poursuivis pour traite aux fins de criminalité forcée, à savoir, avoir contraint une personne sous administration provisoire à commettre des vols. Le caractère « mixte » de ce dossier en constituait l'intérêt. Seule la prévention de traite aux fins d'exploitation sexuelle a finalement été retenue par le tribunal dans un jugement du 7 janvier 2015. Ce jugement n'a pas fait l'objet d'appel.

Le quatrième dossier concerne l'exploitation sexuelle d'une jeune femme russe par quatre prévenus. L'intérêt du dossier résidait dans le parcours de la jeune victime depuis la Russie et les collaborations parfois difficiles avec ce pays. Seul de dernier maillon de la chaîne, à savoir ceux qui ont réceptionné la jeune femme ont finalement pu être poursuivis et condamnés. Un premier jugement, dans lequel trois des quatre prévenus étaient défaillants a été rendu le 19 juin 2013. Un des condamnés a fait opposition

<sup>9</sup> Voir Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2015, *Resserrer les maillons*, pp. 110-113. Les décisions sont également disponibles sur le site web de Myria : [www.myria.be](http://www.myria.be).

et a été à nouveau condamné le 20 mai 2015. Il est ensuite allé en appel de ce jugement. La Cour d'appel de Liège a confirmé sa condamnation dans un arrêt du 25 septembre 2015.

Deux dossiers concernent des victimes de loverboys et ont été jugés à Anvers. Il s'agit des dossiers pour lesquels une décision de constitution de partie civile a été prise en 2015 (voir ci-dessus). Ces affaires ont fait l'objet de jugements définitifs en décembre 2015 et sont abordées tant dans le chapitre « analyse de dossiers » que « jurisprudence » de ce rapport.

Enfin, trois affaires concernent des salons de massages thaïlandais, où plusieurs femmes étaient exploitées sexuellement. Ces affaires ont été jugées respectivement à Ypres, Anvers et Malines. Ces affaires sont abordées dans la partie « analyse de dossiers » de ce rapport.

Le dossier de Malines fait notamment état de faits de corruption. Un premier jugement, dans lequel les prévenus ont été condamnés notamment pour traite et trafic des êtres humains et organisation criminelle, a été rendu le 9 avril 2014 et a été abordé dans un précédent rapport<sup>10</sup>. Cette décision a été confirmée en appel par la cour d'appel d'Anvers le 19 février 2015.

Dans le dossier traité à Anvers, la prévenue a été condamnée pour traite des êtres humains dans un jugement du 31 mars 2015 qui n'a pas fait l'objet d'appel. La décision a été abordée dans le précédent rapport annuel<sup>11</sup>.

Enfin, dans le dossier jugé à Ypres, les prévenus ont été condamnés notamment pour des faits de traite et de trafic des êtres humains. Le jugement prononcé le 23 mars 2015 et qui a été abordé dans le précédent rapport<sup>12</sup>, n'a fait l'objet d'aucun appel. Les prévenus avaient déjà été jugés en 2011 pour des faits similaires.

## 2. Exploitation économique

Cinq dossiers d'exploitation économique, dont trois concernent la même affaire, ont pu être clôturés en 2015 dans les secteurs suivants : construction et nettoyage.

Le premier dossier dans le secteur de la construction concerne une affaire traitée à Charleroi. Un ressortissant marocain faisait venir légalement des compatriotes pour les exploiter ensuite dans sa société de rénovation. En première instance, le prévenu avait été condamné par le tribunal correctionnel de Charleroi le 18 mars 2011 pour traite des êtres humains. La Cour d'appel de Mons a confirmé, dans un arrêt du 26 juin 2015, la condamnation pénale prononcée en première instance. Cette affaire est abordée dans la partie « jurisprudence » de ce rapport et d'un rapport précédent<sup>13</sup>. Elle a également fait l'objet d'une analyse dans la partie « analyse de dossiers » d'un rapport précédent<sup>14</sup>.

Le second dossier dans le secteur de la construction concerne une affaire jugée à Anvers. Le Centre (pour l'égalité des chances) avait décidé d'intervenir en soutien d'une victime accompagnée par Payoke.

Ce travailleur avait dû effectuer divers travaux à plusieurs endroits pour des personnes qui auraient également abusé de lui en faisant usage, à son insu, de son identité pour vendre et revendre divers immeubles en contractant divers crédits bancaires. Ces personnes auraient également abusé de sa méconnaissance de la langue néerlandaise. Ceci a engendré dans son chef une gigantesque dette. Les autorités judiciaires n'ont cependant pas souhaité approfondir l'aspect « traite » de ce dossier (conditions de travail contraires à la dignité humaine et contrainte à commettre des infractions). Ainsi, par exemple, les devoirs d'enquête complémentaires demandés par le Centre au juge d'instruction ont été refusés.

Ce travailleur a par ailleurs lui-même été poursuivi, jugé et condamné pour faux en écriture, escroquerie et blanchiment, aux côtés des personnes dont il disait qu'elles l'avaient abusé. Dans son jugement du 11 juin 2015, le tribunal a toutefois reconnu que le travailleur avait acquis ou vendu ces immeubles sur instructions et en étant guidé par le prévenu principal (qui était une des personnes l'ayant abusé).

Myria et ce travailleur avaient par ailleurs cité directement les deux personnes qui l'avaient abusé en vue de les faire condamner pour traite des êtres humains. Dans un autre jugement, rendu également le 11 juin 2015, le tribunal a cependant déclaré la citation directe irrecevable. Celle-ci était en effet presque semblable à la plainte avec constitution de partie civile que le Centre et le travailleur avaient précédemment déposée à l'encontre

10 Rapport annuel Traite des êtres humains 2013, *Construire des ponts*, p. 107. Le jugement est également disponible sur [www.myria.be](http://www.myria.be).

11 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2015, *Resserrer les maillons*, p. 109. Le jugement est également disponible sur [www.myria.be](http://www.myria.be).

12 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2015, *Resserrer les maillons*, p. 108. Le jugement est également disponible sur [www.myria.be](http://www.myria.be).

13 Voir Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2010, *Lutter contre la fraude sociale, c'est prévenir la traite des êtres humains*, p. 76.

14 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2011, *L'argent qui compte*, pp. 97-98.

de ces personnes et qui avait abouti à un non-lieu. Selon le tribunal, après une ordonnance définitive de non-lieu, l'affaire ne peut à nouveau être examinée par le tribunal par le biais d'une citation directe.

Enfin, trois dossiers concernent l'emblématique affaire du nettoyage de toilettes le long des autoroutes. Seul l'un de ces dossiers a finalement abouti à un jugement. Ce jugement du tribunal correctionnel de Gand du 5 novembre 2012 avait retenu la co-responsabilité de la société donneuse d'ordre. Les deux dossiers apparentés concernant la même société donneuse d'ordre avaient par ailleurs fait l'objet de classements sans suite dans un autre arrondissement, l'un par le parquet et l'autre par l'auditorat. Le dernier classement sans suite est intervenu en 2015.

Dans le dossier jugé à Gand, tant les gérants de la société de nettoyage, que la société de nettoyage elle-même et la société donneuse d'ordre, qui sous-traitait le nettoyage des toilettes établies dans ses restaurants, avaient été poursuivis et condamnés. Cette décision rendue en 2012 était définitive en ce qui concernait la société de nettoyage et le donneur d'ordre (qui étaient présents et n'avaient pas interjeté appel). Les gérants, condamnés par défaut, avaient fait opposition au jugement. Ceux-ci ont été condamnés sur opposition le 19 novembre 2015 et n'ont pas interjeté appel de la décision.

Cette affaire a été abordée longuement dans les parties « analyse de dossiers »<sup>15</sup>, « jurisprudence »<sup>16</sup> et « nouvelles tendances »<sup>17</sup> de rapports précédents.

Ces dossiers ont en outre constitué la base du focus du rapport annuel 2010 sur les abus de carrousels de détachement dans le cadre de la traite des êtres humains<sup>18</sup>. Ceci a donné lieu par la suite sur le terrain à une attention prioritaire pour ce phénomène dans le chef des services d'inspection et a constitué une plus-value importante pour les discussions politiques relatives au plan d'action du gouvernement en matière de traite et auprès du Secrétaire d'État à la lutte contre la fraude sociale.

La décision judiciaire rendue dans ce dossier contraste par ailleurs singulièrement avec la décision rendue dans un autre dossier de nettoyage en sous-traitance dans lequel Myria s'était également constitué partie civile. Cet

autre dossier, abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport, concerne le nettoyage en sous-traitance de restaurants, principalement franchisés, d'une chaîne de fast-food. Le tribunal y a estimé que ni la responsabilité de la société-mère ni celle des franchisés ne pouvait être retenue.

### 3. Trafic d'êtres humains

Deux dossiers concernant des faits de trafic d'êtres humains ont été définitivement jugés en 2015. Il s'agit des dossiers pour lesquels une décision de constitution de partie civile a été prise en 2015 (voir ci-dessus). Ces dossiers sont abordés tant dans le chapitre « analyse de dossiers » que « jurisprudence » de ce rapport.

Le premier dossier concerne une bande de passeurs kurdo-palestinienne, dont les auteurs ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Bruges le 21 octobre 2015. Il n'a pas fait l'objet d'appel.

Le second dossier, jugé en première instance à Gand le 1er juin 2015, concerne une bande de passeurs kurdo-afghane. Il a également abouti à des condamnations pour trafic d'êtres humains. Un des condamnés s'était pourvu en appel mais sa condamnation a été confirmée par la Cour d'appel de Gand le 3 novembre 2015.

15 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2010, *Lutter contre la fraude sociale, c'est prévenir la traite des êtres humains*, pp. 47-49.

16 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2012, *Construire la confiance*, pp. 72-73.

17 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2009, *Une apparence de légalité*, p. 30.

18 Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2010, *Lutter contre la fraude sociale, c'est prévenir la traite des êtres humains*, pp. 86-88.